République Française
Département du Gard

SCoT Syndicat Mixte Uzège Pont du Gard

CONSEIL SYNDICAL

Séance du 7 octobre 2015

PROCES-VERBAL

OBJET	Procès-verbal du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT de l'Uzège Pont du Gard
LIEU	Hôtel de ville d'Uzès
HEURE	19 h 00
ANIMATEURS	Les membres du Bureau : JL. BERNE, C. CHABALIER, D.KIELPINSKI
DESTINATAIRES	Titulaires et suppléants du Conseil Syndical, Maires des communes

DATE DE LA CONVOCATION
01 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice
48

Nombre de délégués absents ayant donné procuration :
4

Nombre de membres (hors voix délibérantes) présents :
0

L'an deux mille quinze, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans le Salon Racine de l'hôtel de ville à UZES, en séance publique sous la présidence de M. Christian CHABALIER, en qualité de Président du Syndicat Mixte.

Présents à voix délibérative :
MM. Alain ALMERAS, Joël AMALRIC, Thierry ASTIER, Jean-François BARDET, Raymond BASTIDE, Rino BENELLI, Jean-Louis BERNE, André BETEILLE, Laurent BOUCARUT, Lionel BRUGUIERE, Christian CHABALIER, Jean-Paul COLLOT, Brigitte DE SABOULIN BOLLENA, Gérard DE SORBIER DE POUGNADORESSE, Louis DONNET, Régis FAURE, Olivier FONTVIEILLE, Michel GENVRIN, Pascal GISBERT, Pierre GLEYSE, Marie-Lise GLOANEC, Jean-Bernard HODES, Didier KIELPINSKI, Denis LECOQ, Jean-Claude MANCHON, Valérie MARAVAL, Didier MEJEAN, André MICHEL, Philippe MORESCHI, Gérard PEDRO, Sandrine PERIDIER, Jacques QUENEUDEC, Catherine ROBBY, Jean-Claude SAORIN, Thierry VIELLOT, Laurent VIGNAL

Absents représentés :
MM. Yves ALEXANDRE, Daniel BOYER, André BRUNEL, Frédéric PLATON, Laurent BOUCARUT, Didier MEJEAN, Jean-Pierre ROSSI

Pouvoirs :
M. Patrick LAUZE à Jean-Louis BERNE, Martine LAGUERIE à Louis DONNET, Stéphane PALAY à Laurent BOUCARUT, Jean-Pierre ROSSI à Louis DONNET

Absents excusés :
MM. Alain CARRIERE, Olivier COULET, Sandrine DESCOLLONGUES, Dominique EKEL

Secrétaire de séance :
Didier KIELPINSKI

18h01 la séance est ouverte

Monsieur le Président Christian CHABALIER salue les membres présents, titulaires et suppléants. Le Président fait l'appel des délégués en exercice, et Monsieur Didier KIELPINSKI est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2015

Le Président soumet le compte rendu du comité syndical du 25 juin 2015 au vote de l'assemblée.

Cette présentation n'entraîne aucune question.
Le compte rendu est approuvé à l'**unanimité.**

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU BUREAU AU VOTE

Le Président donne la parole à Jean-Louis BERNE afin qu'il rapporte le point suivant :

« Au regard des obligations législatives et réglementaires issues de l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales et de la délibération 2014-2-12 du 04 juin 2014 déléguant au bureau la formulation des avis concernant les PLU et les documents d'urbanisme, le président doit faire le compte rendu des avis pris dans le cadre de cette délégation.

Pour ce qui concerne le troisième trimestre 2015, le Bureau a rendu un avis favorable pour la révision du POS de la commune de Baron et la modification simplifiée du PLU de la commune de Vallabrix. »

Le Vice-Président expose les travaux du Bureau depuis le dernier conseil et rappelle la nécessité d'informer le Syndicat au plus tôt dans la procédure d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme. Il précise que le Bureau a émis deux avis favorables pour la révision du POS de Baron et la modification simplifiée du PLU de Vallabrix.

Cette présentation n'entraîne aucune question.

POINT D'ETAPE SUR LA PROCEDURE DE REVISION DU SCOT

Le Président donne la parole à Claire MADELAINE afin qu'elle rapporte le point suivant :

« *LES ETUDES*
Le syndicat mixte a lancé en 2015 deux études afin de pouvoir mettre à jour le diagnostic initial du SCoT qui date de 2008. De surcroît, il va lancer fin aout l'étude d'évaluation environnementale mutualisée avec le SCoT du Sud Gard

L'étude INSEE

L'INSEE a terminé son analyse du territoire une présentation des documents d'analyse joints en annexe vous sera présentée en séance.

Il ressort des deux fiches analyses que l'Uzège Pont du Gard est un territoire industriel et résidentiel qui jouit de l'influence des pôles urbains environnant. L'économie y est dynamique et diversifié avec un secteur industriel bien implanté particulièrement sur le sud du territoire. La croissance démographique du territoire est particulièrement forte et diffuse sur l'ensemble du SCoT et devrait rester élevée jusqu'en 2030.

Aussi, l'INSEE fait ressortir trois enjeux pour le territoire :
- σ *L'urbanisation avec la périurbanisation et la préservation des espaces et de la qualité de vie*
- σ *L'Adéquation entre l'offre de logements et l'accueil de nouvelles populations*
- σ *Prise en compte du vieillissement de la population*

L'étude AURNA

L'étude comprend la mise à jour du diagnostic et particulièrement sa grenellisation et son alurisation. Le rendu des éléments est prévu pour la fin 2015.

Les ateliers du SCoT ont eu lieu en juillet 2015 avec une représentation partielle des communes. Le compte-rendu a été envoyé aux communes par mail le 23 juillet 2015 et est joint en annexe au présent

document.

Un atelier spécial aura lieu en octobre afin de faire un zoom sur la gestion du foncier et le risque de ruissellement.

L'étude CCI

Conformément à la décision prise en conseil syndical, le SCoT en partenariat avec la CCI de Nîmes a lancé une étude pour l'actualisation et la rédaction des parties commerce et tourisme du diagnostic avec une étude précise sur le tourisme à l'échelle des deux collectivités (CCPU et CCPG).

Montant de la prestation : 12 000 €

L'étude d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale devrait être lancée le mi-octobre par le SCoT sud Gard, Mandataire du groupement. La décision a été prise d'enrichir l'évaluation environnementale en demandant au bureau d'étude un travail supplémentaire sur le ruissellement et sur les communes de référence.
Réfléchir à l'impact du ruissellement
Pour chaque SCoT le prestataire propose suite aux choix retenus par chacun des projets de territoire :

- *une analyse de l'impact de l'urbanisation sur le ruissellement et sa prise en compte dans le développement urbain,*
- *une analyse sur l'évolution de la morphologie des cours d'eau et des paysages,*
- *une analyse sur l'évolution des grandes infrastructures, les dessertes de transports,*
- *une analyse des incidences cumulées.*

Tester les incidences des orientations et objectifs
Le prestataire a pour obligation de tester l'application des orientations et des objectifs voulus et adoptés par chaque SCoT, sur des PLU.

- *1 commune rurale (à définir)*
- *1 commune fortement urbanisée (Uzès)*
- *1 commune en zone nature 2000 (à définir)*
- *1 commune en zone fortement impactée par les inondations (à définir)*

Coût estimé de la prestation : 70 000 €

IDENTITE VISUELLE DU SCoT
Dans le cadre de la révision, le travail de concertation et de communication doit reprendre vie sur le territoire. Aussi, il est nécessaire que le SCoT ait les outils de sa nouvelle jeunesse.
Pour ce faire, il pourrait être intéressant de donner au SCoT une identité visuelle et de décliner cette identité dans les outils de concertation telle que le site internet et la newsletter du SCoT.

Coût estimé de la prestation : 7 000 €

LES COMMISSIONS

Les 3 commissions mises en place en 2014 pour la réalisation du diagnostic sont relancées. Elles sont déclinées par thématique et organiser comme suit :

- *Présentation du travail de l'agence en lien avec la thématique*
- *Questions- réponses*
- *Travail prospectif avec les élus sous forme d'atelier*

Les rendez-vous « Commission » sont les suivants :

COMMISSION TERRITOIRE SOLIDAIRE		COMMISSION TERRITOIRE ATTRACTIF		COMMISSION TERRITOIRE DURABLE	
Energie & Mobilité	Le 16 sept. à 18H	Economie & équipements structurants	Le 23 sept. à 18H30	Ressources Naturelles	Le 30 sept. à 18H30
Risques & Climat	Le 21 oct. à 18H	Tourisme et équipement culturel	Le 04 nov. à 18H	Trames Vertes & Bleues	Le 12 nov. à 18H
Logement & Foncier	Le 25 nov. à 18H	Développement Commercial	Le 02 déc. à 18H30	Formes urbaines & paysages	Le 09 déc. à 18H

Cette présentation ne suscite aucune question.

INSTALLATION DU NOUVEAU DELEGUE PROPOSE PAR LA CCPU

Le Président donne la parole à Monsieur KIELPINSKI afin qu'il rapporte le point suivant :

« Considérant que Monsieur MARCHAL a démissionné de son poste de maire et de son poste de conseiller communautaire et de délégué au SCoT,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays d'Uzès a délibéré le lundi 05 octobre afin d'élire Monsieur BRUNEL en remplacement de Monsieur MARCHAL, en qualité de membre titulaire du conseil syndical du SCoT Uzège Pont du Gard.

Il est proposé d'installer Monsieur BRUNEL, Maire de Collorgues, comme délégué titulaire au SCoT pour la communauté de communes du Pays d'Uzès en remplacement de Monsieur MARCHAL et Monsieur MORESCHI en tant que membre suppléant du conseil syndical du SCoT Uzège Pont du Gard. »

Cette installation ne suscite aucune question.

LANCEMENT DE LA MISSION DE CONCERTATION

Le Président rapporte le point suivant :
« Considérant que le SCoT, a une mission de concertation dans la cadre de sa révision,

Considérant que le Syndicat doit se munir des outils d'identité visuelle performants et efficaces pour mener à bien sa procédure de révision

Il est proposé d'autoriser le Président à contracter avec le prestataire retenu par le Bureau du SCoT pour assurer des missions liées à la stratégie de communication et à l'édition du document SCoT pour un montant de 6 347 € »

Cette présentation n'entraîne aucune question.
Le lancement de la concertation et la contractualisation avec le prestataire est adopté à **l'unanimité.**

ADHESION AU SIG LR

Le Président donne la parole à Brigitte de SABOULIN BOLLENA afin qu'elle rapporte le point suivant :
« Considérant que le SCoT, a besoin d'avoir accès aux données d'information géographique pour la réalisation du diagnostic, de l'état initiale de l'environnement et pour son zonage,

Considérant que le SIG LR est une association ayant pour objectif d'aider les territoires par l'assistance au projet et le prêt de données en matière de système d'information géographique,

Il est proposé d'adhérer à l'association SIG LR pour 2016. »

Madame DE SABOULIN BOLLENA explique que l'adhésion au SIG pour l'année 2016 est un renouvellement d'adhésion et qu'elle est nécessaire pour récupérer des données cartographiques nécessaires au fonctionnement du SCoT.

Monsieur SAORIN demande si cette adhésion ne fait pas doublon avec les systèmes d'information géographique des communautés de communes. Madame DE SABOULIN BOLLENA précise que le travail sera complémentaire et que la donnée cartographique proposée par SIG LR est spécifique aux données nécessaires pour la révision du SCoT.

Monsieur FAURE demande à qui appartiendra la donnée et si elle pourra être utilisée par les communes. Monsieur CHABALIER répond que la donnée transformée sera effectivement transmise aux communes et intercommunalités.

L'adhésion au SIG LR pour une cotisation de 50 € à compter du 1er janvier 2016 est adoptée à l'**unanimité.**

PRESENTATION ETUDE INSEE

Le Président donne la parole à Claire MADELAINE afin qu'elle présente l'analyse de l'Etude INSEE jointe en annexe.

Entendue la présentation de l'analyse INSEE, Monsieur MANCHON demande s'il est possible de

connaître le nombre de logements occupés par les personnes âgées. Le Président précise que la question sera posée et sera communiqué ultérieurement.

Monsieur PEDRO attire l'attention de l'Assemblée sur les chiffres du développement économique et de l'emploi qui datent de 2012 et qui ne prennent donc pas totalement en compte la perte de salariés de la société Vitembal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance à 19h46

Uzès, le 08 octobre 2015

Le Président
Christian CHABALIER